

Séance du 05 juillet 2012

**COMPTE RENDU**

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Madame Béatrice SIAUDEAU et Monsieur Didier CHAUVET

Monsieur Damien CLAVIER a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2012 a été adopté.

Le Conseil Municipal a autorisé M. Le Maire à rajouter quatre sujets.

**1°/ Future Mairie**

Après avoir étudié les devis pour la Mission de Coordination Sécurité-Santé de la SOCOTEC et de l'APAVE, le Conseil Municipal a décidé de donner un avis favorable à l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 3 815 € HT comprenant les missions de Coordination Sécurité - Santé.

Monsieur le Maire présente la notice descriptive et estimative des travaux pour la future mairie réalisés du cabinet Denis ROUSSEAU, économiste de la construction.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte la notice descriptive et estimative du Cabinet Denis ROUSSEAU, économiste pour lancer l'appel d'offre début septembre. Début des travaux novembre, durée 5 mois environ.

**2°/ Centre de Santé**

La Commission Centre de Santé et bâtiment a rencontré un architecte pour une ébauche sur le bâtiment de l'actuelle mairie pour l'adapter en Centre de Santé. M. Le Maire a exposé le compte-rendu de cet entretien.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré donne son accord pour une consultation de Maître d'œuvre pour réaliser ces travaux. Une annonce pour recruter un médecin va également être faite. La commune de Mesnard la Barotière, Beaurepaire, partenaires du projet, participeront à la création de l'annonce.

**3°/ Lotissement des musiciens - Extension**

M. et Mme LEMPERIERE seraient vendeurs de la parcelle cadastrés section ZP parcelle n°109 au prix proposé par la commune de 4€ le m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à M. Le Maire de faire réaliser dès lors d'un accord écrit un projet d'aménagement par le cabinet Morinière, mieux disant lors de la consultation qui vient d'être réalisée (montant de 4400 € pour un aménagement de 7 000m<sup>2</sup>).

**4°/ Zone d'Activité "Les Chaumes"**

La commune est propriétaire de 3.5 ha de terrain au lieu-dit "Les Chaumes". M. Le Maire informe le Conseil Municipal que deux artisans de Vendrennes pourraient être intéressés pour y transférer leurs activités dans une zone à y créer. Il demande au Conseil Municipal si la commune viabilise elle - même ce terrain ou si elle le propose à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers pour y réaliser une zone communautaire.

Le Conseil Municipal décide d'étudier la faisabilité d'une zone sur ces parcelles, d'en maîtriser les coûts d'aménagement avant de se prononcer. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à faire un projet d'aménagement.

**5°/ M. PUAUD Bernard – Achat de terrain**

M. PUAUD Bernard propose à la commune 113 m<sup>2</sup> environ de son terrain en bordure de la rue de la Madone pour améliorer la visibilité. Un accord verbal a été donné entre M. PUAUD et M. Le Maire pour 4€ le m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal donne son accord et donne mission à M. Le Maire pour faire passer un géomètre.

### **6°/ M. & Mme PIVETEAU Régis – Signature du compromis le 03/07/2012**

M. Le Maire informe l'assemblée qu'un compromis a été signé le 03/07/2012 devant Maître MERCIER à l'office Notarial des Essarts entre la commune et M. et Mme PIVETEAU pour la vente par la commune des parcelles cadastrées ZI 385B d'une surface de 7a 97ca, ZI 468 C d'une surface de 25a 64 ca et ZI 485 E d'une surface de 39 a 11 ca

Une servitude de passage de canalisations d'assainissement est accordée pour la parcelle ZI 485 toujours communale.

### **7°/ Prix de vente des terrains dans la zone communale**

Lors d'une délibération du 4 février 2008, le prix de vente des terrains dans la zone communale avait été fixé à 3.50 € du m<sup>2</sup>. M. Le Maire propose de réévaluer les terrains restant propriété de la commune.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal décide de réévaluer le prix de vente des terrains. Par vote à bulletin secret, 9 pour 4€ et 3 pour 3.80 € le m<sup>2</sup>, le Conseil Municipal décide que le prix au m<sup>2</sup> sera de 4 € et sera réévalué tous les ans de 2% au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

### **12°/ Questions diverses**

- *Devis pour les ouvertures des vestiaires*

Suite au Conseil Municipal du 26 juin 2012, M. Thierry PINEAU a eu l'accord du Conseil pour le marché des ouvertures des vestiaires, M. RABREAU adjoint a présenté à l'assemblée le devis définitif d'un montant de 10 018.31 €.

- *Conditions de location pour le barbecue et la friteuse*

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été évoqué la gestion de la friteuse et du barbecue par le service municipal.

Le Conseil Municipal décide de louer gracieusement la friteuse et le barbecue aux associations de Vendrennes. Pour les associations extérieures la location sera de 25€ pour la friteuse et de 10€ pour le barbecue.

Lors de la location, les associations devront déposer un chèque de caution de 150€ qui leur sera remis lorsque l'agent technique aura vérifié le matériel. Si la friteuse ou le barbecue ne sont pas rendues propre, la commune de Vendrennes gardera le chèque de caution.

Les associations devront retirer le matériel le vendredi après-midi et le rapporter le lundi.

- *M. & Mme CHAMPAIN – Don d'une partie de leur terrain*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. et Mme CHAMPAIN donne gracieusement 1.54 m<sup>2</sup> de leur terrain pour dégager le trottoir d'entrée du lotissement la Minée 2. Le conseil municipal remercie M. et Mme CHAMPAIN.

### **TOUR DE TABLE**

*Hervé JOBARD* : Un groupe de marathonien demande d'utiliser les douches des vestiaires, dimanche > **d'accord.**

*Thierry PINEAU* : Informe que la zone d'activité communautaire n'est pas entretenue.

*Maryse TOURNIER* : Au Vendrenneau, le poteau piétonnier est retombé. Le ruisseau du Benet est rempli de déchets. > **le nécessaire sera fait.**